

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Raphaël CHAUVOIS, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER), Emmanuel TISON (P. Mme SEGAUD CASTEX).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Aménagement, politique de la Ville :

**AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS CULTURELS – PROJET DE CREATION DE TIERS-LIEU /
MAISON DES ASSOCIATIONS DANS LE CENTRE SOCIOCULTUREL – MODIFICATION DU
PLAN DE FINANCEMENT**

| | | | | | | |
|----------------|---------------|--------------|-----------------|-------------------------|-----------|----------|
| DEL20210614_16 | Présents : 26 | Pouvoirs : 3 | Abstentions : 4 | Suffrages exprimés : 25 | Pour : 25 | Contre : |
|----------------|---------------|--------------|-----------------|-------------------------|-----------|----------|

Rapporteur : M. Besombes - VU en C° finances du 10/06/2021

Par délibération en date du 18 mars 2019, la commune a validé le projet de création d'un Tiers-Lieu dans l'espace à aménager au rez-de-chaussée du centre socioculturel, le but de cet équipement étant d'y trouver un service de proximité mêlant les besoins de la vie associative, du développement économique et de la vie citoyenne.

Cet équipement, à mi-chemin entre la maison et le travail, a vocation à favoriser la transversalité entre les différents publics et les différentes activités et à autonomiser les publics. Fort de son ancrage territorial, le tiers-lieu répond aux besoins de la population à l'échelle du bassin de vie, en offrant un lieu de partage, d'échange, d'émergence de projets individuels ou collectifs. Il est destiné à des publics tels que des entrepreneurs, coworkers, étudiants, demandeurs d'emploi, familles, associations, porteurs de projets...

Il convient de modifier le plan de financement initial pour tenir compte de l'aide supplémentaire sollicitée auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, en plus des subventions accordées ou en cours d'obtention auprès du Département, de la Région et des Fonds européens.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés¹ de modifier le plan de financement, en validant le tableau suivant :

¹ M. Chauvois, M. Meslé et Mme Segaud Castex ((en son nom et le pouvoir de M. Tison) s'abstiennent.

| AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT NUMERIQUE DU TIERS-LIEU | | | |
|---|------------------|--|------------------|
| Plan de Financement | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Postes | Montant € | Postes | Montant € |
| Etudes | 56 647 | Subvention Département | 271 390 |
| Travaux | 621 828 | Subvention Région | 101 771 |
| | | Subvention DSIL | 93 061 |
| | | Subvention Fonds européens | 91 556 |
| Equipements | 232 653 | | |
| TOTAL HT | 911 128 | Autofinancement : | 535 576 |
| TVA 20% | 182 226 | <i>FCTVA 16.404%</i> | 179 354 |
| | | <i>Fonds propres ORB (min.20% du HT)</i> | 356 222 |
| TOTAL TTC | 1 093 354 | TOTAL | 1 093 354 |

Note pour rappel : par délibération en date du 26 mai 2020, le conseil municipal a donné délégation au maire pour « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attribution de subventions de nature à contribuer au financement de travaux et de toute opération d'investissement et à l'achat de tout équipement subventionnable ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE
Romain BAIL



Affichée le **17 JUN 2021**
Certifiée exécutoire le